

ACTIVITÉS SPORTIVES

COMMISSION DES COMPETITIONS

SENIORS



Ces décisions peuvent être frappées d'appel devant la COMMISSION GENERALE D'APPEL du DISTRICT. Il doit être interjeté par Lettre Recommandée, soit par télécopie ou par courrier électronique (avec accusé de réception) obligatoirement avec en tête du club, dans un délai de 7 jours, à compter de la date de parution sur le Bulletin Officiel. Le droit de constitution et d'instruction du dossier, sera directement débité sur le compte du club.

Réunion du lundi 26 mai 2026

Présents : M GILLES (Président), Mme GUEGAN, Mr CHAUMARD

Excusés : Mme NICOLAS

SECTEUR CHAMPIONNAT

Liste des équipes dont le classement de fin de saison sera pénalisé d'un retrait de 9 ou 12 points (article 9. Annexe 13) :

D2 :

- Match n°53889220 : MJC.V. BOLLENE - 9 points

D3 :

- Match n°53966979 : SC. MONDRAGON 2 - 9 points

D4 :

- Match n°53969843 : SC. CAROMB 2 - 9 points
- Match n°53970374 : US. TOURAINE 2 - 9 points
- Match n°53969856 : MISTRAL ACADEMIE - 9 points
- Match n°53969039 : RC. PROVENCE 2 - 9 points
- Match n°53969541 : ES. AUBIGNANAISE 2 - 9 points
- Match n°53969540 : SC. GADAGNE 4 - 9 points
- Match n°53969553 : SO. VELLERON 2 - 9 points
- Match n°53970163 : O. ST. ANDIOL - 9 points
- Match n°53969426 : AS. RICHERENCHES - 9 points
- Match n°53969897 : FC. VILLENEUVE 3
- Match n°53969905 : FC. VILLENEUVE 3 - 12 points

D4 : Poule B :

Match n°53969856 : Mistral Académie - FC. Avignon 4 du 05/04. La LMF ayant infirmé la décision de la CGA et indiqué match perdu par forfait à Mistral Académie. Le classement a été rectifié en conséquence.

SECTEUR COUPE

Finales Grand Vaucluse :

Le FC. Avignon (R2) l'emporte face à le Vedene le Pontet (R1) 2 à 1. Félicitations aux 2 clubs.

grandvaucluse.fff.fr



1278, Rte de Bel Air - 84144 Montfavet Cedex